

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 1 (1906)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Lettre Patoise  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-256073>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

plusieurs reprises, un plongeur remarquable de trente mètres de hauteur dans un mètre d'eau seulement.

Ce fait n'aurait rien d'extraordinaire, si ces plongeurs n'avaient présenté ceci de particulièrement dangereux, qu'au lieu d'être exécutés dans la mer ou dans une rivière, ils furent exécutés dans une sorte de *réipient d'eau*. Le mât de plonge muni de ses courts échelons horizontaux pour permettre au plongeur de grimper facilement jusqu'au faite. Là se trouve assujettie la planche qui lui permet d'effectuer le plongeon.

Lorsque ce mât fut planté en terre, un vaste récipient en fer, mesurant cinq mètres de longueur sur un mètre de profondeur, fut apporté et placé à quinze mètres environ de la base du mât. Quand ce récipient fut rempli d'eau, l'intrépide plongeur grimpa rapidement jusqu'au sommet du mât de plonge, s'arrêta un moment pour étudier la direction du vent, et en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, il sortait de son bassin improvisé avec un air très dégagé.

Si jamais ce sport fait son apparition dans un music-hall ou au cirque, on ne manquera pas de l'appeler le *Plongeon de la Mort*, et avec de justes raisons.

\* \* \*

**Curieux bureau postal.** — Ce bureau de poste, qui n'est placé sous la surveillance d'aucun employé, mais qui jouit de la protection amicale de tous les navires, se trouve sur les côtes de la Patagonie.

Dans le détroit du Magellan, du côté opposé à la Terre de Feu, il y a une barrique qui flotte sur l'eau. Elle est retenue aux rochers par une forte chaîne. Près de ce tonneau, se dresse un solide poteau de fer qui porte en inscription ces caractères très visibles : *Post office*.

Lorsque les navires passent dans ces parages des mers du Sud, quelle que soit la nationalité à laquelle ils appartiennent, ils envoient une embarcation à la poste flottante.

La barrique est ouverte. Le matelot en extrait les lettres qui correspondent aux escales que le navire a encore à faire et à sa destination, et place dans le tonneau postal les lettres des passagers qui seront recueillies plus tard par d'autres vapeurs et pourront être transmises à leurs destinataires.

On peut dire sans exagération que les cinq parties du monde se donnent rendez-vous dans cette barrique qui, au premier abord, présente l'aspect d'une vulgaire épave.

\* \* \*

**Sous les chênes.** — Aux premiers jours du printemps, lorsqu'on parcourt les bois, on rencontre à terre des feuilles de chêne auxquelles sont attachées à la face inférieure une ou deux petites pommes gelées par le froid de l'hiver. Si l'on prend une de ces pommes et qu'on la coupe en deux un peu au dehors du centre, on y rencontre une petite coque dure, arrondie.

C'est le logis d'une espèce de mouche (*Cynips quercus falii*) à quatre ailes translucides, dont les grandes recouvrent entièrement les petites. Dans d'autres pommes, on trouve une petite larve blanche, lisse et nue, et quoique cela très bien portante. On reconnaît la pomme qui contient l'insecte parfait à un point plus foncé que le reste de l'épiderme : en l'ouvrant à cet endroit, on en retire la mouche bien vivante. Si on l'observe au microscope, ou avec une forte

loupe, on voit qu'elle a les antennes articulées, le corselet et les pattes couverts de poils ferrugineux, et qu'elle porte vers l'extrémité de l'abdomen, noir et brillant, une sorte de gaine renfermant une tarière avec laquelle la femelle pique les feuilles pour y déposer ses œufs.

Cette piqure détermine un rapide afflux de sève et l'excroissance acquiert en peu de jours tout son développement. Mais il est très difficile de surprendre l'insecte dans cette opération. Malpighi (mort en 1894) fut le premier à qui cela arriva, car on avait cru jusqu'alors que ces insectes se généraient spontanément dans ces excroissances végétales.

Réaumur, le célèbre historien des insectes, ne réussit jamais, quelque mal qui se donna pour cela, à surprendre une femelle procédant à la ponte. C'est aux premiers beaux jours de mars que cette opération a lieu. On voit alors une petite mouche ressemblant à une fourmi noire allée se poser sur une feuille de chêne, moment où l'insecte sort son dard pour perforer l'épiderme de la feuille naissante, et y déposer les œufs, d'où sortiront de nouveaux insectes, espoir de la race.

Si vous avez de la patience, ami lecteur, peut-être serez-vous plus heureux que Réaumur.

\* \* \*

**Nage à l'ombrelle.** — Il semble qu'il ne soit pas difficile d'inventer un sport nouveau, car chaque jour on nous apporte quelque innovation dans ce domaine qui peu à peu est en train de conquérir une large part, bien méritée d'ailleurs, dans notre existence.

Voici que d'Angleterre — la patrie des sports par excellence — nous arrive un nouveau genre de course qui se dispute généralement entre femmes. La simple course à la nage ne présentant qu'un intérêt médiocre si elle s'effectue sur un parcours trop court, et exigeant un véritable entraînement d'athlète si la distance à parcourir est longue, des organisateurs sportifs ingénieux ont imaginé de faire courir le beau sexe de la manière suivante : chaque participante doit tenir à la main — gauche ou droite, peu importe — une ombrelle ouverte. Il ne s'agit pas d'arriver la première pour triompher dans cette course originale, mais encore faut-il atteindre le but, situé à courte distance, avec l'étoffe de l'ombrelle entièrement sèche. C'est une preuve qu'aucune défaillance n'a contraint la nageuse à laisser tomber son ombrelle dans l'eau.

Ce qui rend le coup d'œil assez curieux, c'est que chaque participante doit porter une ombrelle d'une couleur différente, en sorte qu'il est très facile de suivre les péripéties de la lutte.

Décidément la natation devient de plus en plus à la mode !



## Passe-temps

— 0 —

*Solutions pour le n° du 17 mars 1906.*

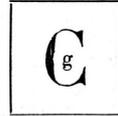
**Charades :** 1. Famine.  
2. Vertu.

**Combles :** 1. Avaler des couleuvres, dévorer l'espace, ronger son frein.  
2. Raser les murs.  
3. Dépouiller son courrier.  
4. Faire construire un pan de mur pour soutenir son opinion.

## Curiosités alphabétiques

Quelles sont les lettres les plus impies ?  
 ' ' remuantes ?  
 ' ' soumises ?  
 ' ' hautes ?

## RÉBUS



## LETTRE PATOISE

*Dà lai Côte de mai.*

I me trovò l'âtre djo à cabaret de Borgnon vou étint aitalay dous individus qui ne cognécho pe, main que iote conversation me fese ai pare po in peultie ai peu in rlogeaire. Le peultie essayé de tchiconay son caimerade. Ai iy diait que les rlodgeaires aivint aidé le cô sa, que po ios lai semaine n'avait que trās djos etc. Mon rlodgeaire que n'avait pe la langue trop satche ci djo li répongé à peultie : main mon paure aïant ; moi i ne vois voir de diffrance entre in peultie ai peu in voupé. Ai sont ai pô pré che poisant un que l'âtre. Ai sont che foue les peulties, qu'ai l'en fa sept po loyie enne tchièvre, ai peu ai l'ain inco di mā prou ; ai chevant tchétiun doue tchemigies. L'âtre djo, ai Tcharmoille, ai s'aint botay ché po rolay enne raive aivā in toit. Ai s'émeuiainent, boussainent, ai peu tot d'in co lai raive rôlé aivā le toit ai peu les ché peulties aivō. Tiaint ai feurent pai téaire, ai n'éting pu que quaitre. Les dous âtres étint demeray aicreuchi dain des airenières à care di toit. Ai faïé pare enne étchiele po les retirie tot content, saint çoli les airaignes les airint dévoueray. Le peultie paitché sain fini son vare, ai peu le rlogeaire en feut po payie l'écot. Demanday-lo voi en l'ai Marie di cabaret se ce n'ape dinche allay.

*Stu que n'ape de bos.*

## Extraits de la Feuille officielle

**Boécourt.** — Le 18, de 11 à 1 h., pour nommer un conseiller.

**Les Bois.** — (1<sup>re</sup> section), le 18, à 2 h. au Cerneux-Godat pour voter le budget, ratifier une convention, fixer le prix des encranes, statuer sur une demande de gaubes.

**Luignes.** — Le 18 mars, à 2 heures, pour passer les comptes.

**St-Imier.** — Le mardi 20, à 8 1/2 h. du soir, pour ratifier le choix de l'emplacement des monuments Jolissaint et Francillon.

**Vicques.** — L'assemblée fixée au 11, a été renvoyée au 18 mars.

**Moutier.** — Le vendredi 23 mars, à 8 h. du soir, pour passer les comptes, renouveler la période de garantie à l'Ecole secondaire, nommer des instituteurs primaires.

**Buis.** — Le 25, à 2 1/2 h., pour voter le crédit nécessaire à la construction d'un chemin haut de la Côte et passer les comptes.

**Chevènes.** — Le 25, à midi, pour passer les comptes.

**Courgenay.** — Le 25, à 2 h., pour passer les comptes, prendre connaissance des modifications apportées au budget et décider ce qu'il y a à faire à cet égard.

**St-Ursanne.** — Le 25, à 11 h., pour passer les comptes des écoles et de l'assistance.



Editeur-imprimeur : G. MORITZ, gérant.